

FICHE-CURSUS

Département : Danse

Discipline : Anatomie

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'anatomie Pour les danseurs en DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Sophie Placès

Organisation de l'Unité de Valeur Anatomie

Dans le cadre du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)

Durée : 1 an.

Conditions d'accès : UV obligatoire délivrée dans le cadre du D.E.C, accessible à partir du 3^{ème} Cycle Spécialisé.

Volume horaire : 45 heures annuelles.

22 heures annuelles dans le cadre du CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur).

Evaluation :

Validation de l'UV par contrôle continu (évaluation écrite ou orale à la fin de chaque période concernant un thème abordé), mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

Possibilité d'effectuer une 2^{ème}, voir une 3^{ème} année dans leur intégralité si l'UV n'est pas obtenue en fin de première année.

Un élève redoublant doit suivre l'intégralité des heures de cours et d'évaluations.